

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 9 FEVRIER 2026**  
**20H00**

Effectif légal en exercice	27
Présents à la séance	19
Absents	8
Votants	19

Le Conseil Municipal de la Ville de RUPT SUR MOSELLE, régulièrement convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni, le LUNDI 9 FEVRIER 2026 à 20 h 00, à la Mairie de Rupt sur Moselle, sous la présidence de Monsieur Stéphane TRAMZAL, Maire.

Valérie MIRASSOL a été nommée secrétaire de séance.

CIVILITE	PRENOM	NOM	FONCTION	Présent	Excusé	Pouvoir à	Absent
Monsieur	Stéphane	TRAMZAL	Maire	X			
Madame	Sylvie	HERVE	1ère Adjointe	X			
Monsieur	Jean Pierre	PERRIN	2ème Adjoint	X			
Madame	Gisèle	VIGNERON	3ème Adjointe	X			
Monsieur	Jean Marc	TISSERANT	4ème Adjoint	X			
Madame	Nadine	KONDRAKOW	5ème Adjointe	X			
Monsieur	Jean Paul	DANY	6ème Adjoint	X			
Monsieur	Marcel	LAURENCY	Conseiller Municipal	X			
Madame	Gilberte	BOTTERO	Conseillère Municipale	X			
Monsieur	Martial	ARNOULD	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Christian	TINCHANT	Conseiller Municipal		X		
Madame	Marie Laurence	LEUVREY	Conseillère Municipale	X			
Monsieur	Jean Christ	ALBERT	Conseiller Municipal		X		
Madame	Valérie	MIRASSOL	Conseillère Municipale	X			
Madame	Laurence	MANGEL-BELLINI	Conseillère Municipale	X			
Madame	Caroline	SCHUTZ	Conseillère Municipale	X			
Monsieur	Fabien	MANGEAT	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Julien	VAXELAIRE	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Damien	DEFRANOIX	Conseiller municipal				X
Madame	Nadine	NAGY	Conseillère Municipale				X
Monsieur	Tony	RINALDI	Conseiller Municipal		X		
Madame	Yohanna	VLAEMYNCK	Conseillère Municipale	X			
Monsieur	Michel	GRANDJEAN	Conseiller Municipal	X			
Monsieur	Sébastien	HEITZLER	Conseiller Municipal				X
Madame	Elodie	HARROUE	Conseillère Municipale				X
Monsieur	Jérôme	ROBINET	Conseiller Municipal				X
Madame	Christelle	PEDUZZI	Conseillère Municipale	X			

**Délibération n° 2026/002**  
**Finances Locales – Décisions Budgétaires – 07-01**  
**Débat d'Orientation Budgétaire 2026**

Monsieur le Maire présente le Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'année 2026, rédigé conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 107 de la loi NOTRe.

Le rapport présenté donne lieu à un débat, acté par une délibération spécifique.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité

**PREND ACTE** du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026.

Le Maire,  
Stéphane TRAMZAL



## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026

### FISCALITE ET DOTATIONS

#### 1-Evolution de la fiscalité locale de la commune de Rupt sur Moselle

##### EVOLUTION DE LA FISCALITE

Taxes directes locales	2025	2024	2023	2022
73111 TH - THRS (taxe d'habitation-résidences secondaires)			85 548	44 879
73111 TFB (Taxe sur le foncier bâti)			1 118 812	1 067 739
73111 TFNB (Taxe sur le foncier non bâti)			20 814	19 208
73111 CFE (Cotisation foncière entreprises)	1 396 837	1 391 715	135 366	130 790
FNB (taxe additionnelle foncier non bâti)			990	1 009
Coefficient correcteur			-79 701	-78 771
Rôles complémentaires (sans détail)			20 799	4 206
	1 396 837	1 391 715	1 302 628	1 189 060
73112 CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée)				138 328
7352 Compensation TVA	146 466	138 121	137 879	
73113 TASCOM (Taxe/surfaces commerciales)	21 706	20 287	19 004	15 873
73114 IFER (Imposition forfaitaire ent de réseau)	15 307	16 252	15 555	15 081
73221 GIR (Garantie individuelle ressources)	180 208	180 208	180 208	180 208
Rôles complémentaires (sans détail)			3 194	
	363 687	354 868	355 840	349 490
<b>TOTAL TAXES</b>	<b>1 760 524</b>	<b>1 746 583</b>	<b>1 658 468</b>	<b>1 538 550</b>
Recettes réelles de fonctionnement	4 759 294	4 676 002	4 549 863	4 351 943
Ratio taxes/RRF en %	37	37	36	35
Evolution RRF en €	83 293	126 138	197 920	479 251
<i>Recettes fiscale/ha</i>	<i>488,76</i>	<i>484,89</i>	<i>460,43</i>	<i>427,14</i>

### **Rappel des taux :**

TFB : 37.01%,  
 composé du taux communal (11.36%) et du taux départemental (25.65%)  
 TFNB : 19.58 %  
 CFE : 20.80 %  
 THRS : 20.13 %

Depuis 2024, les titres doivent être passés mensuellement et globalement au 73111 pour les taxes directes locales sur la base de l'« état mensuel détaillé de l'avance » transmis par la DGFiP.

Pour la répartition, voici les produits calculés en début d'année en fonction des bases :

TH	64 306
TFB	1 111 073
TFNB	19 380
CFE	138 131
TNB	1 040

### **Rappel des précédentes lois de finances**

#### La CVAE

La Contribution sur la Valeur Ajoutée (CVAE) a été réduite de moitié en 2023 et est entièrement supprimée à compter de 2024 pour les entreprises.  
 Pour les collectivités, la ressource a été supprimée dès 2023 et compensée par l'affectation d'une fraction de la  
 Rappel : la CVAE concerne les entreprises ou personnes exerçant une activité professionnelle non salariée et générant du CA annuel HT supérieur à 500 000 €.

Les taxes locales sur la consommation finale d'électricité (TCFE) sont supprimées et intégrées à la taxe intérieure sur les consommations finales d'électricité (TICFE).  
 Dès 2023, les communes et EPCI perçoivent une part d'accise sur l'électricité (article 73141)  
 L'accise TICFE attribuée s'élève à 58 971,31 € en 2025

### 2026

Le projet de loi de finances pour 2026 s'inscrit dans un contexte de redressement des finances publiques et prévoit une contribution renforcée des collectivités territoriales à l'effort national de maîtrise de la dépense.

Pour les communes, la contribution à l'effort national se traduit par des mécanismes visant à contenir l'évolution des recettes, à travers le lissage de certaines ressources fiscales et une progression plus modérée des recettes de TVA affectée.

Par ailleurs, les dotations d'investissement évoluent avec une rationalisation des dispositifs existants, visant à mieux cibler les priorités nationales, mais dans un cadre financier globalement plus contraint.

Dans ce contexte, les communes doivent poursuivre une gestion prudente de leurs dépenses de fonctionnement et prioriser leurs projets d'investissement, afin de préserver leur équilibre budgétaire et leur capacité d'autofinancement.

À compter du 1er janvier 2026, la Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges (CCBHV) se substituera aux communes membres pour la perception de l'ensemble des produits fiscaux, comprenant :

- la fiscalité professionnelle :
- la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) ;
- la fraction de TVA correspondant à la compensation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) ;
- les Impositions Forfaitaires sur les Entreprises de Réseaux (IFER) ;
- la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) ;
- la taxe additionnelle au foncier non bâti (TAFNB).

Les recettes ainsi perçues par la CCBHV seront reversées mensuellement aux communes membres.

L'adoption de ce régime fiscal est neutre financièrement, tant pour les communes que pour l'EPCI.

## Les indicateurs 2025

Bien que les taux votés par la Commune n'augmentent pas, la fiscalité progresse de 17,70% sur 4 ans du fait de la valorisation des bases.

Les données DGFIP REI 2023 et 2024 existent bien, mais ne sont pas encore publiées sous forme agrégée par strate démographique et territoire.

### **Impôts locaux – Montant en € par habitant dans la catégorie démographique 3500 à 4999 habitants – population INSEE (source DGFIP)**

	Rupt sur Moselle	Département	Région	National
2022	428	791	557	733
2023	422	912	566	755
Variations	-6	+121	+9	+22

Du fait de la volonté municipale de ne pas augmenter les taux, les recettes fiscales par habitant sont nettement inférieures à la moyenne des strates départementales, régionales et nationales. On peut également noter la forte augmentation d'une année sur l'autre du niveau départemental.

Et ce malgré la mise en place en 2023 de la taxe d'habitation sur les logements vacants, le but n'étant pas fiscal mais devant inciter les propriétaires de ces logements à les remettre en état en vue de leur vente ou de leur location, afin d'offrir une offre suffisante sur le territoire. La taxation s'applique sur les logements vacants depuis plus de 2 ans au 1<sup>er</sup> janvier. Les logements vacants ne sont pas tous imposables, notamment si le bien est vétuste ou si le propriétaire a effectué des démarches pour louer ou vendre. Des justificatifs doivent être fournis au centre des impôts.

## 2- Contributions de l'Etat

### **EVOLUTION DES CONTRIBUTIONS DE L'ETAT**

	2025	2024	2023	2022
<b>74111 Dotation Globale de Fonctionnement</b>	<b>550 575</b>	<b>549 371</b>	<b>814 196</b>	<b>813 765</b>
<b>741121 Dotation de Solidarité Rurale</b>	<b>655 791</b>	<b>600 712</b>	<b>563 589</b>	<b>522 340</b>
<b>741127 Dotation Nationale de Péréquation</b>	<b>58 945</b>	<b>57 368</b>	<b>54 364</b>	<b>73 591</b>
	<b>714 736</b>	<b>658 080</b>	<b>617 953</b>	<b>595 931</b>

### **Allocations compensatrices**

748312 Dot compensation réforme TP	62 907	89 941	91 418	91 418
74836 Fonds départ péréquation TP	31 106	39 405	42 129	41 735
74833 Compensation CET (CVAE et CFE)	251 281	191 995	77 428	10 438
74834 TFB-TFPNB			100 930	161 459
748388 Autres	261 300	261 300		2 095
	<b>606 594</b>	<b>582 641</b>	<b>311 905</b>	<b>307 145</b>

<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>1 871 905</b>	<b>1 790 092</b>	<b>1 744 054</b>	<b>1 716 841</b>
Variation dot sur 4 ans en €	155 064			
En %	9,03%			
Recettes réelles de fonctionnement	4 759 294	4 676 002	4 549 863	4 351 943
Ratio dotations/RRF en %	39	38	38	39

*Allocations compensatrices :*

*TH : personnes de condition modeste*

*CFE (création d'entreprise-base minimum)*

#### LA DGF

La part Compensation Part Salaire (CPS), auparavant comprise dans la DGF des communes membres d'EPCI à fiscalité additionnelle, est versée à l'EPCI qui doit obligatoirement reverser cette part à la Commune.

Elle est complétée par le versement de la CCBHV inscrit à l'article 748388 pour un montant de 261 300 €.

Le total DGF + versement CCBHV s'élève à 811 875 € à comparer à une DGF 2024 de 810 671 €.

En 2025, Rupt sur Moselle a bénéficié d'une dotation complémentaire de 33 550€ via la DGF, dénommée « Dotation Aménités Rurales ».

Il s'agit d'un fond de dotation de soutien pour la protection de la biodiversité à destination des communes classées Parc naturel régional depuis 2022.

La dotation s'élevait à 6 562 € en 2022, à 14 682 € en 2023 et à 30 599€ en 2024.

#### LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)

La DSR est attribuée pour tenir compte, d'une part, des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de services suffisant et, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

La DSR est constituée :

- d'une fraction « bourg-centre » attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton. Sont pris en compte pour calculer cette part : la population DGF de la commune, le potentiel financier moyen par habitant des communes de moins de 10 000 habitants, le potentiel financier par habitant de la commune, l'effort fiscal de la commune (Rupt sur Moselle : 264 089 contre 220 074 € en 2024)
- d'une fraction péréquation attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 2 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes de la même strate démographique. Cette fraction est composée à 30% d'une dotation fonction du potentiel financier et de l'effort fiscal, 30% d'une dotation prenant en compte la longueur de voirie, 30% d'une dotation relative au nombre d'enfants de 3 à 16 ans recensés par l'INSEE dans la commune, 10% d'une dotation fonction du potentiel financier superficiel (170 193 € contre 149 569 € en 2024)

- d'une fraction cible destinées aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées en fonction d'un indice composé pour :
  - 70% du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de la strate et le potentiel financier par habitant de la commune
  - 30% du rapport entre le revenu moyen par habitant des communes de la strate et le revenu par habitant de la commune.
 Si nous avons bénéficié de cette fraction, rien ne permet d'affirmer qu'elle nous sera versée au cours des prochaines années.

Pour la cinquième année consécutive, la fraction cible a été attribuée à Rupt sur Moselle pour un montant de 221 509 € (231 069 € en 2024, 223 256 € en 2023, 219 565 € en 2022, 202 615 € en 2021)

La DSR est passée de 490 524 € en 2021 à 655 791 € en 2025, soit une augmentation de 165 267 €.

Leviers à retenir pour les deux premières fractions de cette dotation : population, population dans le canton, effort fiscal, longueur de voirie et nombre d'enfants INSEE de 3 à 16 ans.

Les dotations et compensations, d'un montant global de 1 871 905 € financent 39% de la section de fonctionnement et représentent 525 € par habitant.

## L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNE

*Source : DGFIP – Strate de 3500 à 4999 habitants*

		Moyennes		
2026	Commune	Dépt	Régionale	Nationale
<b>Nombre de foyers fiscaux</b>	<b>2 028</b>			
Part des foyers non imposables	64,40%	54,60%	55,40%	58,00%
Revenu fiscal moyen par foyer	23 990	27 591	27 857	26 965
<b>Bases communales imposées en foncier bâti</b>	<b>3 150 415</b>			
dont locaux d' habitation ordinaires	74,40%	60,10%	56,50%	65,40%
dont locaux à caractère social	5,20%	4,00%	2,90%	3,80%
dont locaux à usage prof ou commercial	11,90%	15,50%	21,30%	19,30%
dont établissements industriels	8,50%	20,40%	19,00%	11,20%
<b>Nombre d'établissements imposés à la CFE</b>	<b>163</b>	<b>296</b>	<b>271</b>	<b>363</b>
<b>Produit par habitant</b>				
TFPB = 1 201 315 €	885	1 721	1 539	1 760
TFNB = 19 380 €	31	27	42	28
CFE = 138 131 €	163	296	271	363
Fraction de TVA = 146 466 €	39	107	69	62
TASCOM = 21 706 €	6	8	15	27

\* données 2024

La part des foyers non imposables (64,40%) est resté stable par rapport aux données de l'an passé, elle est supérieure aux moyennes observées au niveau départemental, régional et national. Le revenu fiscal moyen par foyer est, pour sa part, inférieur.

Les produits de la fiscalité par habitant sont inférieurs aux autres niveaux. L'écart est important en matière de TFPB, CFE et fraction de TVA.

## DIAGNOSTIC FINANCIER

### 1 Indicateurs financiers

#### 1-1 L'évolution des indicateurs financiers de la commune de Rupt sur Moselle de 2022 à 2025 par Budget

#### INDICATEURS FINANCIERS Budget Principal

	2025	2024	2023	2022
Recettes réelles de fonctionnement	4 884 881	4 676 002	4 549 863	4 351 943
Dépenses réelles de fonctionnement	3 224 635	3 260 002	3 206 286	2 905 784
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>1 660 246</b>	<b>1 416 000</b>	<b>1 343 577</b>	<b>1 446 159</b>
Intérêts de la dette	21 159	23 754	31 561	30 082
<b>EPARGNE BRUTE (CAF brute)</b>	<b>1 639 087</b>	<b>1 392 246</b>	<b>1 312 016</b>	<b>1 416 077</b>
Remboursement dette en capital	187 930	185 335	1 879 369	198 191
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>1 451 157</b>	<b>1 206 911</b>	<b>-567 353</b>	<b>1 217 886</b>
Recettes réelles d'investissement	292 425	2 477 166	1 154 609	2 004 643
dt excédent fct capitalisé		1 872 052	563 673	0
<b>CAPACITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 743 582</b>	<b>3 684 076</b>	<b>587 256</b>	<b>3 222 530</b>
Dépenses d'investissement	396 361	1 229 257	1 485 142	1 931 704
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>1 347 220</b>	<b>2 454 819</b>	<b>-897 886</b>	<b>1 290 825</b>
Emprunts de l'exercice				710 000
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>1 347 220</b>	<b>2 454 819</b>	<b>-897 886</b>	<b>2 000 825</b>

Evolution des dépenses de fonctionnement -1,36% 1,70% 10,34% 10,76%  
Pour la période 2022 2025 10,70% 24,26% 27% 8,60%

Coefficient d'épargne (marge brute/RRF) 0,34 0,30 0,30 0,33  
Taux d'épargne brute (EB/RRF) 0,34 0,30 0,29 0,33  
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF) 0,04 0,04 0,42 0,05  
Remboursement dette en capital/CAF brute 11,47 13,31 14,24 14,00

Encours de la dette 1534531 1 688 496 1 874 136 3 753 809  
*dont Budget Principal* 1443022 1 528 084 1 645 933 3 458 908  
*dont relais subventions et FCTVA* 1 660 000  
*ex budget Affaires économiques* 91509 160 412 228 203 294 901

Encours/CAF 0,94 1,21 1,43 2,65

## **Les indicateurs financiers – Constats**

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent légèrement – 1,36% en 2025 et ont été parfaitement maîtrisées.

Certaines dépenses ont augmenté notamment la maintenance des équipements en 2025. Ceci s'explique principalement par la hausse générale des prix par rapport à 2024 (+29 %).

Par ailleurs, la commune a procédé au déploiement de box 4G sur l'ensemble des bâtiments communaux, pour un montant total de 4 622 €, afin d'améliorer la continuité et la fiabilité des connexions.

Les sorties pédagogiques ont été plus nombreuses en 2025, entraînant une hausse des dépenses de 17 %, tout comme les transports collectifs destinés à l'accompagnement des élèves, dont les coûts progressent de 28 %.

La redevance pour services rendus (ordures ménagères) apparaît en forte augmentation cette année. Cette évolution s'explique par le rattachement à l'exercice 2025 de la redevance due au titre de 2024 et de 2025. En effet, la facturation de la Communauté de Communes des Hautes Vosges a été transmise très en amont, conduisant à l'imputation de deux exercices sur une même année budgétaire.

Enfin, les dépenses liées aux contrats de prestations de service enregistrent une hausse de 18 %. Celle-ci s'explique par la signature, en juillet 2024, du marché d'exploitation des installations thermiques : si les premières factures ont été mandatées en 2024, une part significative des facturations a été imputée sur l'exercice 2025.

Concernant les dépenses de personnel, elles sont en légère diminution (-3,75%) malgré une forte augmentation de la cotisation pour l'assurance de personnel, 44 103 € contre 30 898 € en 2024.

La diminution des recettes réelles d'investissement en 2025 s'explique principalement par l'absence d'affectation d'excédent de fonctionnement capitalisé, la section d'investissement ne présentant aucun besoin de financement lors de l'affectation du résultat de l'exercice précédent. L'excédent de fonctionnement a ainsi été intégralement reporté en section de fonctionnement.

Par ailleurs, les recettes liées au FCTVA sont en recul, passant de 269 847 € en 2024 à 175 659 € en 2025, et toutes les subventions attendues n'ont pas été perçues sur l'exercice.

Les dépenses réelles d'investissement relatives aux comptes 2111 – Terrains nus, 2112 – Terrains de voirie et 2128 – Agencements et aménagements se sont révélées nettement moins élevées en 2025, s'établissant à 120 494 €, contre 710 883 € en 2024.

Malgré ces évolutions, la situation financière de la commune demeure équilibrée, les recettes réelles de fonctionnement restant largement supérieures aux dépenses réelles de fonctionnement.

**Les principales opérations d'investissements 2025 :**

**OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2025**

<b>Voirie</b>	<b>194 808,13 €</b>
Travaux de mise en accessibilité voiries	78 161,94 €
Aménagement parvis mairie et monuments aux morts	1 375,77 €
Réfection trottoirs Maxonchamp	4 647,16 €
Travaux rue de Lorraine	110 623,26 €
<b>Acquisitions immobilières</b>	<b>4 050,88 €</b>
Vendeur Frantex	533,00 €
Vendeur Vinel	3 517,88 €
<b>Portail stade de foot</b>	<b>10 704,00 €</b>
<b>Rénovation et extension des vestiaires du stade</b>	<b>4 198,93 €</b>
<b>Construction du canal du stade</b>	<b>30 803,16 €</b>
<b>Clôture Canal du stade</b>	<b>19 800,00 €</b>
<b>Véhicules services techniques</b>	<b>14 876,16 €</b>
<b>Création accès Ets Couval</b>	<b>25 371,06 €</b>
<b>Désherbeur</b>	<b>5 700,00 €</b>
<b>Déploiement vidéo protection</b>	<b>132,00 €</b>
<b>Ecole : lave vaisselle</b>	<b>699,00 €</b>
<b>Etude, analyse, MO</b>	<b>33 894,60 €</b>
Amoires éclairage public (MO)	8 748,00 €
Parking du stade (MO)	360,00 €
Requalification rue N. Forel (MO)	13 427,40 €
Génie écologique Pont de Lonchamp (MO)	4 272,00 €
Pont de Lonchamp (MO)	7 087,20 €
<b>Eclairage public</b>	<b>9 350,40 €</b>
<b>Tables, bancs pique-nique</b>	<b>708,19 €</b>
<b>Informatique, téléphone Mairie, vidéoprojecteur</b>	<b>3 279,22 €</b>
<b>Divers : Bureau de mairie, déco Noël, drôle</b>	<b>4 502,47 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>595 631,81 €</b>

Point sur le programme du renouvellement du réseau AEP et requalification de la rue de Lorraine – RD 466

Le coût du programme de la rue de Lorraine s'élève à 790 150,40 € HT toute dépense incluse. La commune est subventionnée à hauteur de 152 716 € par l'Etat (DETR) – 82 020 € par le Département des Vosges et 5 961 € par la Région Grand Est. Total Subventions : 240 697€, soit 38,01%.

## **PREVISIONS BUDGETAIRES 2026**

### Evolution prévisionnelle des dépenses et des recettes

Les prévisions seront établies sur la base des éléments portés à notre connaissance : notifications, contrats en cours, charges indirectes induites des nouveaux bâtiments, évaluation des assurances et de la taxe foncière en fonction des prévisions d'acquisitions et de cessions,

Le provisionnement des risques, amorcé depuis 2020, sera poursuivi annuellement sur chaque budget si besoin. Selon les états de provisionnement de créances transmis par la DGFiP, des provisionnements seront à inscrire en 2026 pour créances irrécouvrables et créances éteintes.

### Hypothèses retenues pour construire le Budget Primitif

Pour les autres dépenses, il sera prévu un pourcentage d'augmentation pour anticiper les hausses de tarifs de 10 à 15 %, 10 % pour les assurances, 10% pour la taxe foncière, budget du prestataire pour le chauffage et prévisions du Grand Nancy pour l'électricité.

Concernant les charges de personnel, seront prévus :

- les augmentations de cotisations annoncées par le Centre de Gestion des Vosges (de 0,15% à 0,16% en 2026)
- la hausse du coût de l'assurance statutaire
- la hausse des cotisations patronales de retraite CNRACL (34,65€ en 2025 contre 37,65€ en 2026)
- Nouvelle obligation de participation sociale
- le recours éventuel à des remplacements pour pallier l'absence temporaire d'agents
- les prévisions de recrutement permanents et saisonniers
- les changements d'échelons et de grades.

Les recettes seront calculées au plus juste, de façon pessimiste, notamment les subventions pour les projets nouveaux.

Cette méthode permet de respecter la sincérité des budgets et la bonne situation financière de Rupt sur Moselle rend possible ce choix budgétaire.

En revanche, les dépenses au moment de l'exécution du budget seront très contrôlées : vérification du respect des contrats, consultations d'entreprises et de prestataires, négociations de prix.

De la même façon, l'encaissement des recettes devra être contrôlé, les retards suivis et relancés.

### Engagements pluri annuels

Aucun engagement n'est transcrit ni en fonctionnement, ni en investissement.

## INDICATEURS FINANCIERS

### Budget Eau

	2025	2024	2023	2022
Recettes réelles de fonctionnement	362 734	308 279	299 923	315 234
Dépenses réelles de fonctionnement	252 999	216 426	188 959	174 436
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>109 735</b>	<b>91 853</b>	<b>110 964</b>	<b>140 798</b>
Intérêts de la dette	1 880	2 614	3 435	4 613
<b>EPARGNE BRUTE (CAF brute)</b>	<b>107 854</b>	<b>89 239</b>	<b>107 529</b>	<b>136 185</b>
Remboursement dette en capital	16 589	15 856	30 836	31 111
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>91 265</b>	<b>73 383</b>	<b>76 693</b>	<b>105 074</b>
Recettes réelles d'investissement	54 226	41 908	7 918	19 796
<i>dt excédent fact capitalisé</i>				
<b>CAPACITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>145 491</b>	<b>115 291</b>	<b>84 611</b>	<b>124 870</b>
Dépenses d'investissement	152 842	160 095	20 055	77 021
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-7 351</b>	<b>-44 804</b>	<b>64 555</b>	<b>47 849</b>
Emprunts de l'exercice				
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-7 351</b>	<b>-44 804</b>	<b>64 555</b>	<b>47 849</b>

Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,30	0,30	0,37	0,45
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,30	0,29	0,36	0,43
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,05	0,06	0,11	0,11
Remboursement dette en capital/CAF	15,38	17,77	28,68	22,84
Encours de la dette	30900	47490	63 345	92 773
Encours/CAF	0,29	0,53	0,59	0,68

Pour mémoire :

Afin de ne pas augmenter le prix de l'eau de façon excessive, les mesures suivantes ont été mises en place :

- augmentation de la durée d'amortissement sur les canalisations de 35 à 45 ans
  - ajustement des frais de personnel, compte tenu de la réorganisation des services
  - réduction des coûts d'exploitation par la réparation des fuites.
- Les présentations en créances éteintes ou irrécouvrables sont de plus en plus fréquentes, ce qui impacte nos résultats et complique nos réflexions pour contenir le prix de l'eau.

Le prix de l'eau était de 1,60 € du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 puis de 1,75 € pour la prochaine période.

Les indicateurs financiers sont de bon niveau et notamment la part du remboursement en capital des emprunts (15,38 %).

Investissements 2025 :

Travaux : 152 841,88 €HT, dont  
 Rue de Lorraine 149 801,88 €  
 Préparation de chantier 1 280 €

Enquête de branchement AEP 1 760 €

**Le diagnostic établit le programme de travaux suivant :**

- |  |               |
|--|---------------|
| - <u>Renouvellement de 1700 compteurs sur 15 ans</u>   | 425 000 €HT   |
| o En cours : 200 compteurs achetés sur 2025  | 13 000 € HT   |
| - <u>Renouvellement des canalisations</u>  |               |
| Canalisations de distribution vulnérables  | 2 747 000 €HT |
| o 2025 : renouvellement de la rue de Lorraine : 179 134 € dont 149 801,88 € HT payés en 2025 |               |
| 2025 : Optimisation des stations de traitement avec  |               |
| o Renouvellement des sondes : 11340 € HT   |               |
| o Remplacement du système de chloration par une javellisation : 12 579 € HT                  |               |

Travaux à prévoir pour 2026 (en € HT):

- Terminer la rue de Lorraine : 30 000 €
  - Poursuite du renouvellement des compteurs : 15 000 €
  - Rue Forel : 280 000 €

## INDICATEURS FINANCIERS

### Budget Assainissement

	2025	2024	2023	2022
Recettes réelles de fonctionnement	320 670	289 364	297 295	319 023
Dépenses réelles de fonctionnement	244 062	254 532	267 294	229 839
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>76 608</b>	<b>34 832</b>	<b>30 001</b>	<b>89 184</b>
Intérêts de la dette	1 313	1 751	2 152	2 590
<b>EPARGNE BRUTE (CAF brute)</b>	<b>75 295</b>	<b>33 081</b>	<b>27 848</b>	<b>86 594</b>
Remboursement dette en capital	9 139	9 139	9 139	9 139
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>66 155</b>	<b>23 942</b>	<b>18 709</b>	<b>77 455</b>
Recettes réelles d'investissement				
<i>dt excédent fct capitalisé</i>				
<b>CAPACITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>66 155</b>	<b>23 942</b>	<b>18 709</b>	<b>77 455</b>
Dépenses d'investissement		0	9 139	50 700
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>66 155</b>	<b>23 942</b>	<b>9 570</b>	<b>26 755</b>
Emprunts de l'exercice				
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>66 155</b>	<b>23 942</b>	<b>9 570</b>	<b>26 755</b>
Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	0,24	0,12	0,10	0,28
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	0,23	0,11	0,09	0,27
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,03	0,04	0,04	0,04
Remboursement dette en capital/CAF	12,14	27,63	32,82	10,55
Encours de la dette	18279	27 418	36 557	54 836
Encours/CAF	0,24	0,83	1,31	0,63

Pour mémoire :

*Afin de ne pas augmenter le tarif de l'assainissement de façon excessive, la Commune a agi sur les mêmes leviers que pour le service de l'eau :*

- Durée d'amortissement portée à 45 ans
- Facturation des frais de personnel : 25% du poste administratif au lieu de 50% et 15% du poste technique au lieu de ¼ de temps.

Les ventes ont augmenté en 2025 avec 88 013 m<sup>3</sup> contre 80 711 m<sup>3</sup> en 2024 et un prix de vente de 3,15 €HT au lieu de 3 €HT.

La contribution aux eaux pluviales du Budget principal reste quasi stable à 28 100 €.

Les consommations sur lesquelles est basée la facturation du SIAHR ont régulièrement augmenté jusqu'en 2023, diminué en 2024 et ont fortement re-augmenté cette année :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Tarifs	0.72	0.75	0.80	0.74	0.91	0.675
Consommations	199 033	230 340	248 868	272 826	213 810	271 278

Le versement au SIAHR s'est élevé en 2025 à 200 013 €HT (194 567 €HT en 2024, 202 050 € en 2023, 199 155 € en 2022).

Pour 2026, la redevance s'établira à 196 791 € avec une consommation de nouveau en hausse à 326 610 m<sup>3</sup> et un tarif à 0.603 €.

Les frais de personnel ont représenté 14 833 €.

Les indicateurs financiers sont de bon niveau.

Il reste un emprunt à échéance du 1<sup>er</sup> décembre 2027 pour un encours de 18 279 €.

Grâce à des recettes plus importantes (redévance d'assainissement collectif) l'exercice 2025 se solde par un résultat de fonctionnement excédentaire de 39 160 €. En conséquence, le résultat de fonctionnement reporté s'inscrit en diminution et s'établit à 64 620 €, contre 103 780 € précédemment.

#### INDICATEURS FINANCIERS Budget Forêt

	2025	2024	2023	2022
Recettes réelles de fonctionnement	283 503	229 058	254 799	118 664
Dépenses réelles de fonctionnement	649 899	130 583	111 781	147 710
<i>dt versement au Budget Principal</i>	<i>500000</i>			
<b>MARGE BRUTE</b>	<b>-366 396</b>	<b>98 474</b>	<b>143 018</b>	<b>-29 046</b>
Intérêts de la dette				
<b>EPARGNE BRUTE (CAF brute)</b>	<b>-366 396</b>	<b>98 474</b>	<b>143 018</b>	<b>-29 046</b>
Remboursement dette en capital				
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>-366 396</b>	<b>98 474</b>	<b>143 018</b>	<b>-29 046</b>
Recettes réelles d'investissement	0	55 758	53 037	27 972
<i>dt excédent fct capitalisé</i>	<i>0</i>	<i>24 696</i>	<i>44 800</i>	
<b>CAPACITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-366 396</b>	<b>154 232</b>	<b>196 056</b>	<b>-1 074</b>
Dépenses d'investissement	32 252	24 128	14 148	72 462
<b>EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>-398 647</b>	<b>130 105</b>	<b>181 908</b>	<b>-73 536</b>
Emprunts de l'exercice				
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-398 647</b>	<b>130 105</b>	<b>181 908</b>	<b>-73 536</b>
Coefficient d'épargne (marge brute/RRF)	-1,29	0,43	0,56	-0,24
Taux d'épargne brute (EB/RRF)	-1,29	0,43	0,56	-0,24
Taux d'endettement (intérêts+capital/RRF)	0,00	0,00	0,00	0,00

Les indicateurs financiers 2025 sont toujours de bons niveaux.

Pour rappel, afin de renforcer la transparence des programmes, aucun report en fonctionnement n'est désormais pratiqué sur le budget de l'ONF.

Les dépenses de fonctionnement ont été impactées en 2025 par un virement de 500 000 € vers le budget principal.

Malgré cela, le résultat global demeure significatif et s'élève à 601 630 €.

Pour l'exercice 2026, le programme prévisionnel s'établit à 6 570 € HT en investissement et à 51 630 € HT en fonctionnement.

Par ailleurs, les prestations encadrées relatives aux travaux d'exploitation sont estimées à 60 180 €, sous réserve de confirmation par devis, tandis que la rémunération de l'ONF est évaluée à 13 960 € HT.

## 1-2 Approche pluriannuelle de la dette

La Commune n'a souscrit aucun emprunt à risques, tous les prêts sont à taux fixe.

**Encours de prêts au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours – tous budgets confondus – jusqu'à leur échéance :**

	PRINCIPAL	EAU	ASSAIN	ENCOURS TOTAL
<b>2026</b>	1 534 531	30 900	18 279	<b>1 583 710</b>
<b>2027</b>	1 361 749	13 543	9 139	<b>1 384 432</b>
<b>2028</b>	1 200 436			<b>1 200 436</b>
<b>2029</b>	1 076 837			<b>1 076 837</b>
<b>2030</b>	951 673			<b>951 673</b>
<b>2031</b>	825 106			<b>825 106</b>
<b>2032</b>	696 569			<b>696 569</b>
<b>2033</b>	566 586			<b>566 586</b>
<b>2034</b>	446 297			<b>446 297</b>
<b>2035</b>	358 707			<b>358 707</b>
<b>2036</b>	269 965			<b>269 965</b>
<b>2037</b>	180 054			<b>180 054</b>
<b>2038</b>	115 680			<b>115 680</b>
<b>2039</b>	77 469			<b>77 469</b>

Tous les prêts en cours seront échus au maximum :

- Le 11 juillet 2039 pour le Budget Principal
- En 2027 pour les Budgets Eau, Assainissement et ancien Budget Affaires Economiques.

### 1-3 Prévisions de résultats 2025

#### PREVISIONS DE RESULTATS 2025

Reports de l'exercice antérieur compris

*Sous réserve de la conformité du Compte Financier Unique, en attente*

BUDGETS	FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes	Résultat à affecter
Principal	4 055 554	7 921 163	<b>3 865 608</b>
Eau	342 130	581 843	<b>239 713</b>
Assainissement	415 054	350 434	<b>-64 620</b>
Forêt	649 899	1 351 934	<b>702 035</b>
Revente électricité	9 912	72 257	<b>62 346</b>
Lépange Maxomchamp	1 373	37 077	<b>35 704</b>
Lotissement	169 101	169 101	<b>0</b>
Résultat total à affecter	5 643 023	10 483 810	<b>4 840 786</b>

BUDGETS	INVESTISSEMENT					
	Dépenses	Recettes	Résultat à affecter	Dépenses	Recettes	Résultat de clôture
Principal	585 300	1 693 400	<b>1 108 100</b>	1 704 861	183 453	<b>-1 521 409</b>
Eau	181 288	247 480	<b>66 192</b>	36 032	15 840	<b>-20 192</b>
Assainissement	14 964	624 397	<b>609 433</b>	7 801		<b>-7 801</b>
Forêt	32 252	8 744	<b>-23 507</b>			<b>0</b>
Revente électricité	4 221	17 583	<b>13 362</b>			<b>13 362</b>
Lotissement	175 201	6 100	<b>-169 101</b>	4 320		<b>-169 101</b>
Résultat total de clôture	993 225	2 597 704	<b>1 604 479</b>	1 753 014	199 293	<b>-1 549 402</b>
						<b>55 077</b>

BUDGETS	Fct	Inv	Résultat global
Principal	3 865 608	-413 309	<b>3 452 300</b>
Eau	239 713	46 000	<b>285 713</b>
Assainissement	-64 620	601 632	<b>537 012</b>
Forêt	702 035	-23 507	<b>678 528</b>
Revente électricité	62 346	13 362	<b>75 708</b>
Lépange Maxomchamp	35 704		<b>35 704</b>
Lotissement	0	-169 101	<b>-169 101</b>
Résultat total	4 840 786	55 077	<b>4 895 863</b>

Le résultat global 2025 tout budget confondu de 4 895 863 € contre 4 655 664 € en 2024 reste stable et confortable.

**Les restes à réaliser du Budget Principal :**

En dépenses, ils s'élèvent à **1 704 861,36 €**, dont :

<b>Etudes-Maîtrise d'œuvre</b>	<b>297 488,71</b>
Rue Forel	114 224,17
Réfection trottoirs Lorraine	1 984,50
Parking Maxonchamp	192,00
Pont de Longchamp	55 645,20
Extension VPU	4 260,00
Pont Forel	112 554,84
Trottoirs rue des Chalets-Jules Ferry	3 150,00
Aménagement ancien Aldi	4 098,00
Ventilation à la maison de santé	1 380,00
<b>Acquisitions</b>	<b>124 179,82</b>
DAB	47 991,34
Pare Ballon - abord du stade et Riffin	28 296,00
Socio - armoire réfrigérée et chauffe eau	5 331,60
Renouvellement matériels informatiques	31 779,88
Serveur tqéléphonie mairie	8 798,57
Remplacement projecteur dans gymnase	840,26
Fourniture centrale incendie (Forel)	1 142,17
<b>Travaux</b>	<b>1 283 192,83</b>
Réfection trottoirs Lorraine	605 736,43
Rue Forel - Enfouissement des réseaux	169 362,79
PAVE - Programme d'accessibilité	118 889,46
Travaux voirie	64 433,40
Armoire éclairage public	91 987,20
Extension VPU	74 270,40
Canal du stade	40 633,34
Aménagement parcelle abri bus (Lorraine)	2 352,00
Trottoirs rue des Charles - Jules Ferry	83 361,00
Aménagement sentier d'interprétation	32 166,81

Les subventions reportées s'élèvent à **183 453 €**, dont :

<b>Rue de Lorraine</b>	<b>179 042,80</b>
DETR	106 901,20
Conseil Départemental 88	66 180,00
Région Grand est	5 961,60
<b>Etude de faisabilité géothermie</b>	<b>4 410,00</b>
Région Grand est	4 410,00

## GESTION DU PERSONNEL

## **1-1 Effectif de la commune de Rupt sur Moselle**

L'effectif de la commune est de 33 agents

L'effectif est réparti de la façon suivante :

- 14 agents Techniques, responsables compris
  - 5 ATSEMS
  - 5 agents affectés au périscolaire et à l'entretien des locaux
  - 9 agents administratifs

## 1-2 Evolution des charges de personnel

## **EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL**

	Dépenses de personnel	Variation %	Remboursements Assurances	Aides emplois aidés	Dépenses nettes	Variation %
2025	1 535 197	-2,52	58 322		1 476 875	
2024	1 574 824	-0,97	136 085		1 438 739	-4,20
2023	1 590 177	11,61	86 845	4 180	1 499 151	9,90
2022	1 424 804	10,47	60 541	0	1 364 263	8,80
2021	1 289 741	3,17	35 311	0	1 254 430	3,00

Les charges de personnel incluent la cotisation pour l'assurance statutaire du personnel en cas d'absentéisme sauf pour maladie ordinaire (44 102 €) et le personnel mis à disposition par l'Intercommunalité (police et espaces verts : 37 551 €).

A partir de 2026, la masse salariale sera impactée par :

#### - Les cotisations retraite CNRACL

Les cotisations vont continuer d'augmenter sur les prochaines années, la caisse étant en déficit car elle contribue depuis 1974 au financement des autres régimes de retraite.

Le taux passera de 34,65% actuellement à 37,65% en 2026 – 40,65% en 2027 et 43,65% en 2028.

En 2012, le taux était de 27,3% (*source maire info*)

#### - L'assurance statutaire

Pour les agents relevant de la CNRACL, la collectivité a retenu une couverture assurantiable ciblée, garantissant le risque décès, les congés pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS) avec une franchise de 30 jours, ainsi que les congés de longue maladie (CLM) et de longue durée (CLD) avec une franchise de trois mois.

Les autres risques n'ont pas été assurés, au regard de plusieurs éléments d'analyse : les congés de maladie ordinaire de longue durée sont fréquemment requalifiés en CLM ou CLD, aucun temps partiel thérapeutique n'a été constaté depuis 2021, et le risque maternité demeure limité compte tenu de la structure d'âge des agents.

S'agissant des agents affiliés à l'IRCANTEC, aucune assurance spécifique n'a été souscrite, la collectivité bénéficiant du versement des indemnités journalières par le régime général de la sécurité sociale.

### 1-3 Budget principal

#### PROJETS D'INVESTISSEMENTS (Hors investissements courants)

##### PROJETS D'INVESTISSEMENTS BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Restes à réaliser	1 704 861	183 453
Armoire EP et connectivité arrêt 4G	116 200	
Véhicules	132 000	
Matériels divers au ST	73 920	
Travaux voirie et matériels voirie	222 600	
Pont de Longchamps	413 000	234 000
Travaux Rue Forel	602 207	453 481
Etudes diverses	117 000	14 700
Mobiliers, matériels écoles et périscolaire	7 900	
Matériels pour la communication	2 700	
Parc informatique, téléphonique, vidéoprojecteur	53 500	
Ancien Aldi Division des cellules	120 000	
Accéssibilité de la Halle et du gymnase	120 000	
Ecole primaire - MOE	300 000	
Aménagement divers	121 200	
Cessions		274 900
FCTVA N-2		222 700
	4 107 088	1 383 234
Besoin de financement :		2 723 854

#### Le programme rue de Lorraine

Budget Principal : le programme de travaux de 644 536 €HT a obtenu des notifications de subvention de l'Etat (DÉTR) pour un montant de 152 716 € et du Département pour un montant de 66 180 € (15% sur un plafond de 350 000 € et + 10% de bonus « pierre des Vosges »). Sur le budget

Le montant des travaux Eau s'élève à 185 834 € et a obtenu l'octroi d'une subvention du Conseil départemental des Vosges à hauteur de 15 840 €

#### Le pont de Longchamp

Consultation de maîtrise d'œuvre et notification du marché après le vote du budget, recrutement bureaux de contrôle, coordonnateur et réalisation des études géotechniques, mission SPS : réalisés en 2025 pour un RAR de 55 645,20 €.

La demande d'aide auprès du Programme national Ponts (PNP)"Travaux" : dispositif d'aide à la réparation des ouvrages communaux les plus dégradés a été déposée le 16 décembre 2025 : montant escompté

Montant estimé du projet 780 000 € HT (DCM 2025/116 du 8/12/2025)

Montant escompté de l'aide : 468 000 €, soit un taux de subvention de 60 %

Lancement de la consultation des entreprises fin janvier 2026 sous réserve notification aide PNP, pour un démarrage des travaux d'une durée de 4 mois à partir de juillet, afin de respecter les prescriptions du Dossier Loi sur l'Eau concernant la protection environnementale.

### **Les travaux de requalification de la rue Forel**

La maîtrise d'œuvre a été signé le 6 juin 2023 pour un montant de 96 500 € TTC ; l'avenant n°1 ajustant le forfait de rémunération a été délibéré le 8 décembre 2025 et porte la rémunération à 145 000 € TTC, basée sur un montant estimatif des travaux de 2 070 000 € TTC répartis de la manière suivante :

- Budget principal : 1 278 600 € TTC
- Budget eau : 335 820 € TTC
- Budget assainissement : 455 580 € TTC

Nous sommes dans l'attente des décisions de subvention, escomptées à 974 825 € dont :

- 615 110 € de l'Etat
- 359 715 € du Département (58 856 € pour les travaux d'eau, 65 024 € pour les travaux d'assainissement et 235 835 € pour le BP)

Les travaux seront réalisés en 2 voire 3 tranches, à partir de 2026, sous réserve des notifications d'aides de nos financeurs et devront se synchroniser avec l'enfouissement des réseaux secs et du réseau téléphonique initiés par le SDEV (participation de la Commune 141 135,66 €HT inscrite en restes à réaliser).

Les travaux portent sur le renouvellement et la mise aux normes des réseaux d'eau et d'assainissement ainsi que la mise aux normes de la rue Forel tant en termes d'accessibilité que de mobilités douces ou de gestion des eaux pluviales. L'aménagement de l'esplanade du collège avec la création d'un arrêt de bus normé et d'un îlot de verdure est aussi prévu au projet. La rue des Rochottes, en impasse a été elle aussi incorporée au projet.

### **1-4 Indicateurs financiers prévisionnels Budget Principal**

Hypothèse de marge brute

	2026
Marge brute	<b>1 660 246</b>
Intérêts de la dette	18 587
Epargne brute (CAF brute)	<b>1 641 659</b>
Remboursement dette en capital	172 782
<b>EPARGNE NETTE (disponible)</b>	<b>1 468 876</b>
Recettes réelles d'investissement	681 053
<b>CAPACITE D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 149 929</b>
Dépenses réelles d'investissement	4 107 088
<b>DEFICIT DE FINANCEMENT</b>	<b>-1 957 159</b>
Emprunts de l'exercice	
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>-1 957 159</b>

La commune de Rupt-sur-Moselle dispose des capacités de trésorerie suffisantes pour absorber la variation négative du fonds de roulement.

Elle bénéficie par ailleurs de reports antérieurs significatifs, permettant d'en atténuer l'impact à court terme.

Toutefois, cette situation ne constitue pas une solution financièrement pérenne, dans la mesure où la commune poursuit des engagements importants sur des projets structurants qui s'inscrivent sur plusieurs exercices, parmi lesquels :

- la poursuite, en 2026, de l'aménagement global de la traverse et du renouvellement du réseau d'eau potable rue de Lorraine ;
- la requalification de la rue Napoléon Forel, incluant les travaux sur les réseaux d'eau, d'assainissement, les réseaux secs et téléphoniques ;
- la reconstruction du pont de Longchamps ;
- la restructuration ou la reconstruction de l'école du centre ;
- la création du lotissement « Le Clos des Champs ».

Afin de limiter le recours à l'endettement, un transfert d'excédent cumulé de fonctionnement du budget forêt vers le budget principal, à hauteur de 500 000 €, est intervenu au cours de l'exercice 2025.

Malgré ce versement, la situation financière du budget forêt demeure saine et permet d'envisager un financement partiel des investissements à venir.

Dans ce contexte, le recours à l'emprunt pourra être envisagé de manière ciblée et justifiée, notamment pour les opérations suivantes :

- la reconstruction du pont de Longchamps ;
- les travaux de requalification de la rue Napoléon Forel.